

FRR-2 PRIORITÉS POUR 2022

Les priorités d'interventions de la MRC pour l'année 2022 ont été adoptées par le conseil le 15 juin 2022 et sont les suivantes :

1. Se doter d'un plan de relance économique du territoire de la MRC et en assurer la réalisation, lequel privilégiera l'achat local notamment;
2. Favoriser le déploiement du service internet haute vitesse et du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC ;
3. Soutenir un développement agroalimentaire durable, notamment par la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
4. Soutenir et appuyer les entreprises issues de l'industrie forestière sur le territoire de la MRC;
5. Promouvoir et mettre en valeur les attraits et les activités touristiques du territoire par l'entremise de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;
6. Participer à la réalisation de la Stratégie d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre (marketing territorial) en collaboration avec les partenaires du milieu et en assurer la réalisation;
7. Élaborer et mettre en œuvre en une stratégie de communications et de réseautage avec les entreprises du territoire (stratégie de prospection et de démarchage d'entreprises);
8. Maintenir et développer des services de proximité dans les communautés (santé, transport adapté et collectif, éducation, etc.);
9. Assurer la réalisation de la Politique culturelle de la MRC de Papineau, notamment en développant une offre de diffusion d'artistes professionnels sur le territoire;
10. Mettre en œuvre la Politique familiale municipale et MADA révisée de la MRC de Papineau;
11. Mettre en œuvre la Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes de la MRC de Papineau;
12. Consolider et développer le réseau cyclable sur le territoire de la MRC de Papineau.